



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

PROCÈS-VERBAL

Séance du 05 mars 2015

Approuvé le 30 avril 2015

PRESENTS	
Membres du Conseil	Daphné BAVELIER, Kristine BALSLEV, Radu BANESCU, Kerstin BRINKMANN, Ecaterina BULEA BRONCKART, Olivier DESRICHARD, Laurent FILLIETTAZ, Natasha FREDERIC, Guido GENDOLLA, Edouard GENTAZ, Paolo GHISLETTA, Franca LEUTENEGGER, Martine MORNACCHI, Michael RICHTER, Sabine VANHULLE
Ex officio	Pierre BATARDON – administrateur, Valérie FAVEZ, Madiha NASIR, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillères aux études, Pascal ZESIGER – doyen
Invité(s)	
EXCUSES	
Membres du Conseil	Abdeljalil AKKARI, Pierre BARROUILLET, Jean-Michel BAUDOUIN, Caroline DAYER, Catherine ONA, Yvan SANCHEZ, Valentin ZEBERLI
Ex officio	Aline MEYER – conseillère aux études

Ordre du jour

- 1 - Approbation du PV de la séance du 15.01.2015
- 2 - Communications du doyen
- 3 - Préavis sur les candidatures à la présidence de la Section des sciences de l'éducation
[les candidatures proposées sont Jean-Luc Dorier (président) et Laurent Fillietaz (vice-président)]
- 4 - Projet de modification du règlement d'étude du Master en sciences de l'éducation – Formation d'adulte
- 5 - Point de discussion sur l'élection du président du Conseil participatif
- 6 - Réflexion sur l'avenir de la Faculté :
 - Définition des objectifs et planification des travaux de chaque atelier
 - Rapport de la Section des sciences de l'éducation
 - ~~Rapport du CCER – Corps des Collaborateurs de l'Enseignement et de la Recherche – de la Faculté~~ [voir introduction du procès-verbal]
- 7 – Divers

A l'ouverture de la séance, les représentants du CCER de psychologie ont souhaité prendre la parole pour dénoncer l'alinéa ajouté, le lundi 02 mars 2015, en « addendum » à l'ordre du jour initial, au point 6 - Réflexion sur l'avenir de la Faculté :

- Définition des objectifs et planification des travaux de chaque atelier
- Rapport de la Section des sciences de l'éducation [*]
- **Rapport du CCER - Corps des Collaborateurs de l'Enseignement et de la Recherche - de la Faculté** [*]

Ils indiquent que le document transmis est un document interne de travail non finalisé et demandent, par conséquent, sa suppression de l'ordre du jour. Ce document ayant été envoyé à l'ensemble des collaborateurs de la Faculté par Unilist, ils demandent que chacun supprime ce message et oublie cet envoi. Pour la bonne forme, il leur est suggéré de clarifier la situation, non seulement auprès des seuls membres du Conseil participatif, mais de l'ensemble des collaborateurs destinataires du document. Ils indiquent qu'effectivement une clarification sera effectuée plus tard, après concertation collective des membres du groupe de réflexion ACIP-ACERSE constitué.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15.01.2015

Le procès-verbal est approuvé.

2. COMMUNICATIONS DU DOYEN

• Équipement

Depuis cette année la procédure prévoit que les demandes soient soumises au Rectorat et soient justifiées en lien à des projets. En ce qui concerne la FPSE, le Rectorat a accepté pratiquement toutes les demandes. Il est entendu que, pour les demandes co-financées, cette acceptation est subordonnée à l'obtention de la seconde partie du financement.

• Commission d'éthique

La Commission d'éthique rencontre des problèmes de fonctionnement qui sont dus au volume des projets à examiner, mais également à une mauvaise compréhension du rôle que joue la Commission.

Il faut souligner que cette commission est reconnue par le Rectorat, par le FNS, par la Commission cantonale d'éthique, ce qui est un atout majeur pour le bon déroulement de la recherche dans notre Faculté.

Par ailleurs, l'approbation des projets par la Commission d'éthique permet leur prise en compte par l'assurance responsabilité civile de l'Université.

Une réflexion est en cours pour trouver des solutions qui permettraient d'absorber le volume de travail. Cela passera nécessairement par l'augmentation du nombre de membre du corps professoral dans la Commission et par une prise de responsabilité accrue de la part des enseignants en général et des professeurs en particulier, notamment en ce qui concerne les recherches de Master.

Ces changements exigeront de nouvelles modifications du règlement de la Commission qui seront soumises au Collège des professeurs et au Conseil participatif.

• Soutien à la recherche

Depuis le début de son mandat le décanat a pour ambition de développer un programme de soutien à la recherche. Une première concrétisation démarrera incessamment : un appel à projets sera lancé demain. Il vise à identifier un projet de recherche facultaire (inter-sections ou inter-section(s)-Tecfa) et interdisciplinaire, qui aboutirait au dépôt d'une demande de subside, et qui permettrait d'envisager une collaboration durable au plan facultaire.

En termes de soutien pour favoriser le dépôt de la demande de subside, le décanat attribuera à un projet un demi-poste d'assistant-e pour une année. Le choix du projet sera effectué par le décanat, et le déblocage du budget ne sera effectif qu'après l'approbation du projet par la Commission d'éthique.

• Statut

Le statut est en révision, suite à la création de deux nouvelles Facultés.

L'une des modifications concerne le mode de désignation des professeurs à l'assemblée de l'Université.

L'assemblée compte 20 professeurs. Actuellement 14 sont désignés par les Facultés et 6 sont élus. L'assemblée a retenu la proposition de désigner un professeur par Faculté (soit 9 professeurs) et de prévoir des élections pour les 11 autres sièges du corps professoral.

Il est à relever que la participation aux dernières élections a été de 6%. Pour éviter que la majorité des professeurs siégeant à l'assemblée ne soit élue par une petite minorité, il faudra être attentifs au moment du dépôt des listes et essayer de faire en sorte que la participation aux élections soit plus importante.

Parmi les autres modifications, l'une concerne la charge de vice-doyen, qui serait ouverte aux professeurs associés.

Le projet de modification doit encore être approuvé par le Conseil d'Etat.

• Rémunération des post-doctorants

La politique salariale du FNS implique que les post-doctorants devront être engagés en classe 14. Pour l'Université de Genève, l'engagement se fera à un taux d'activité de 80% au maximum. Jusqu'au 31.7.2016, les post-doc DIP pourront être salariés en classe 9. Ceci implique que d'éventuels engagements en 2015 doit être limités dans le temps et avoir comme échéance le 31.7.2016. Ils pourront ensuite être prolongés mais en classe 14.

• Convention d'objectifs

L'Université a obtenu le financement prévu pour la 3ème année de la COB 2.

La COB 3 est en négociation.

• Locaux

L'inauguration des locaux à Carl-Vogt est prévue pour le 18 juin 2015.

• Rapport de planification

Comme le prévoit la procédure, le doyen a été entendu par le Rectorat sur le rapport remis par la Commission de planification. Le Rectorat a approuvé le rapport, mais il a cependant remarqué qu'il ne correspondait pas à une réelle planification académique, dans la mesure où il ne fixe pas de priorités, et ne présente pas la vision que la Faculté a de son futur.

Le Conseil participatif rappelle qu'il souhaiterait vivement être informé en cours d'année sur l'évolution du travail des groupes de planification avant que le rapport final lui soit présenté, ainsi que demandé en séance, fin 2014, où il avait été regretté de prendre connaissance du rapport de planification de la Faculté tardivement (et notamment trop tard pour suggérer des modifications compte-tenu des délais imposés par les dates des instances facultaires concernées).

3. PRÉAVIS SUR LES CANDIDATURES À LA PRÉSIDENTE DE LA SECTION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Jean-Luc Dorier n'étant pas disponible, c'est Laurent Filliettaz qui indique brièvement le programme et les orientations envisagés par les futures présidence et vice-présidence proposées par le Collège des professeurs de la Section. Il indique vouloir, avec Jean-Luc Dorier, s'inscrire dans la continuité des travaux entrepris dans la Section, notamment via le groupe de régulation, sur l'avenir de la Faculté, mais également concernant tous les gros « chantiers » en cours. Il précise que tous les deux sont conscients des réalités conjoncturelles liées aux contraintes budgétaires, et de l'importance de rationaliser l'existant.

Il assure également de leur volonté de poursuivre les débats qui s'amorcent entre les deux Sections, pour une meilleure compréhension et la mise en œuvre de projets communs.

Francia Leutenegger, vice-présidente en exercice de la Section souligne que la présidence actuelle est pleinement satisfaite de cette double candidature à sa succession, certaine que le passage de témoin se fera de manière harmonieuse et que la continuité sera assurée.

[Laurent Filliettaz sort de la salle durant les délibérations]

Soumises au vote, les candidatures à la présidence de la Section des sciences de l'éducation, sont préavisées positivement à l'unanimité (14 voix).

4. PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ÉTUDE DU MASTER EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION – FORMATION D'ADULTE

Trois ans après la mise en œuvre du programme de la Maitrise SED en formation d'adultes, il s'agissait de faire un premier bilan sur le fonctionnement du Master et de proposer, le cas échéant, les aménagements nécessaires. Pour information, les étudiants ont complètement été associés dans les réflexions du comité de programme.

Les modifications proposées concernent essentiellement l'article 10 « structure des études » et sont notamment :

- 1- l'abandon de la filière locale qui participait à la dispersion des étudiants et était suivie par un trop petit nombre (20%) ;
- 2- le renforcement du pilier de cours obligatoires pour une meilleure cohérence (24 ECTS au lieu de 15 précédemment) ;
- 3- des modifications liées aux recommandations du Rectorat.

Ne suscitant ni commentaire ni question, soumis au vote, le projet de modification du règlement d'étude du Master en sciences de l'éducation – Formation d'adultes, est approuvé à l'unanimité (15 voix).

5. POINT DE DISCUSSION SUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL PARTICIPATIF

Le président indique qu'il souhaiterait l'avis des membres du Conseil participatif s'agissant de la prolongation pour une année de son mandat (de deux ans) qui arrive à échéance en juillet 2015. Il propose, afin de pouvoir suivre les travaux en cours des ateliers constitués concernant l'avenir de la Faculté, de prolonger son mandat jusqu'en juin 2016, avec l'élection d'une vice-présidence à l'échéance convenue (06.2015), qui pourrait être issue de la Section des sciences de l'éducation et ensuite, éventuellement assurer la présidence pour la fin du mandat (2016-17).

Dans ce cadre, il propose des élections anticipées au cours de la séance du 30 avril prochain pour la présidence ET la vice-présidence.

Les membres du Conseil participatif acceptent l'idée de la prolongation d'une année du mandat en cours (2013-15) jusqu'en juin 2016. Soumise à un vote de principe, la proposition de renouvellement du mandat du président pour une seule année est approuvée à l'unanimité (15 voix).

6. RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE LA FACULTÉ :

- Bilan de la journée des collégiens

La conseillère aux études, Valérie Favez indique que le bilan est très positif. Elle regrette toutefois l'absence des étudiants de l'ADEFEP (Association des étudiants de l'enseignement primaire).

Pascale Pasche ajoute que peu de collaborateurs de la Faculté passent sur le stand, elle encourage chacun à venir leur rendre visite, ne serait-ce que pour donner son avis sur les posters.

- Rapport de la section des sciences de l'éducation

Le rapport de la Section sur l'avenir de la Faculté suite au bilan du décanat à mi-mandat sera présenté au cours de la séance du 30 avril. Il est toutefois précisé que le groupe de travail autorise la diffusion des informations transmises, le cas échéant.

- Séance du 30.04.2015 : présentation de l'unité TECFA et positionnement.

6 DIVERS

Aucun.

GE/25.03.2015/M.Philippe